



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 7 mars 2022

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2022.

La présente circulaire a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2022.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

La saisie des vœux est prévue :

du lundi 7 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 pour les postes à profil et postes à exigences particulières (hors plan Marseille en Grand)

du lundi 14 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 pour les postes à exigences particulières des écoles innovantes du plan Marseille en Grand.

L'accès pour les personnels entrant sera disponible au plus tard le 11 mars 2022. Il leur est possible de consulter les fiches de poste sur le bulletin départemental à l'adresse suivante : <https://buldep13.ac-aix-marseille.fr/>

1/ Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail Arena : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>

- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface "Identifiez-vous", si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant cdupont). Le mot de passe est votre NUMEN.

- Dans Arena, allez dans Enquêtes et Pilotages, et cliquez sur "Colibris - Portail des démarches".

- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".

- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

2/ Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières regroupe 2 catégories de postes, pour lesquelles des commissions formulent un avis après la sélection et l'audition de candidats retenus sur dossier :

- Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP).

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2022.

Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif.

- Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP).

Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Ils candidatent eu égard à un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (ouverture du serveur : du 1er avril au 15 avril). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

3/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées le 7 mars 2022 sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris. Pour les écoles innovantes du plan Marseille en Grand, un additif sera publié au bulletin départemental et un complément sera apporté à Colibris le 14 mars 2022.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats retenus sur dossier.

4/ Calendrier et communication

Le calendrier des opérations est précisé sur la circulaire du 24 février 2022 publiée au bulletin départemental 164 du 28 février 2022.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée soit par Colibris soit par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ARENA (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant la rubrique « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

Le directeur académique

Vincent STANEK